

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE QUANTILLY

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 09/04/2024
ID : 018-211801899-20240408-2024_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024-10

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Vincent Teyssedre, Christelle Roblet

Absents excusés : Valérie Thépin (donne pouvoir à Jean-Marc Briolant), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Absent : Annabel Monteiro

Secrétaire de séance : Jean-Charles Gordet

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue du compte.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,
Béatrice DAMADE



Le secrétaire de séance
Jean-Charles Gordet



Diffusion sur le site internet de la commune le : 09 avril 2024

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE QUANTILLY

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 018-211801899-20240408-2024_11-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024-11

Objet de la délibération : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 6

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Vincent Teyssedre, Christelle Roblet

Absents excusés : Valérie Thépin (donne pouvoir à Jean-Marc Briolant), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Absent : Annabel Monteiro

Secrétaire de séance : Jean-Charles Gordet

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Briolant, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2023 dressé par Madame Béatrice Damade, Maire de Quantilly, après s'être fait présenter le budget primitif,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
2. constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à :
en recettes + 16 640,00€
4. arrête les résultats définitifs mentionnés dans le tableau ci-dessous :



LIBELLES		REALISES	RESTES A REALISER	REPORTS EXERCICE 2022	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT ENT	Dépenses	287 751.70€	0,00€	0,00€	287 751.70€
	Recettes	429 249.76€	0,00€	0,00€	429 249.76€
	Déficit	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Excédent	141 498.06€	0,00€	300 955.59€	442 453.65€
INVESTISSEMENT NT	Dépenses	419 271.34€	0,00€	0,00€	419 271.34€
	Recettes	310 399.25€	16 640,00€	0,00€	310 399.25€
	Déficit	- 108 872.09€	0,00	- 82 465.10€	- 174 697.19€
	Excédent	0,00€	16 640,00€	0.00€	0,00€

Il est précisé que les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées, l'excédent se solde à 141 498.06€ pour l'exercice 2023 soit à 442 453.65€ avec l'excédent reporté.

Côté investissement, ont été financés dans cet exercice à hauteur de

- 209 267 € les travaux de voiries,
- 12 200 € l'achat d'un broyeur,
- 34 200€ l'achat d'une épareuse,
- 3 901 € l'aménagement extérieur de l'accueil périscolaire,
- 3 810 € l'achat de 3 ordinateurs pour la Mairie et l'école,
- 4 176 € l'achat de 10 tables et 20 bancs,
- 25 192 € pour les remboursements de capital des 2 emprunts.

Le résultat de clôture s'élève à - 174 697.19€.

5. hors de la présence de Madame Béatrice Damade, Maire, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Jean-Marc Briolant, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président de séance,
Jean-Marc BRIOLANT

Le secrétaire de séance
Jean-Charles Gordet



Diffusion sur le site internet de la commune le : 09 avril 2024

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE QUANTILLY

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 018-211801899-20240408-2024_12-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024-12

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET 2024

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Vincent Teyssedre, Christelle Roblet

Absents excusés : Valérie Thépin (donne pouvoir à Jean-Marc Briolant), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Absent : Annabel Monteiro

Secrétaire de séance : Jean-Charles Gordet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux résultats de clôture du compte administratif 2023 et des besoins en investissement, il est nécessaire d'affecter la somme de 174 697.19 € en recettes d'investissement sur les 442 453.65 € de résultat de fonctionnement global.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- 174 697.19 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- 267 756.46 €, soit le surplus affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,

Béatrice DAMADE



Le secrétaire de séance

Jean-Charles Gordet

Diffusion sur le site internet de la commune le : 09 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-13

Objet de la délibération : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Vincent Teyssedre, Christelle Roblet

Absents excusés : Valérie Thépin (donne pouvoir à Jean-Marc Briolant), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Absent : Annabel Monteiro

Secrétaire de séance : Jean-Charles Gordet

Vu le code général des collectivités locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 17,70%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,81%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Madame le Maire et décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme précisé ci-dessus,



CHARGE Madame le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,
Béatrice DAMADE

Le secrétaire de séance
Jean-Charles Gordet



Diffusion sur le site internet de la commune le : 09 avril 2024

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE QUANTILLY

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 018-211801899-20240408-2024_14-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024-14

Objet de la délibération : **PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET 2024**

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Vincent Teyssedre, Christelle Roblet

Absents excusés : Valérie Thépin (donne pouvoir à Jean-Marc Briolant), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Absent : Annabel Monteiro

Secrétaire de séance : Jean-Charles Gordet

Madame le Maire présente et commente le budget primitif de la commune qui s'équilibre pour la section de fonctionnement à 654 181.14€ et pour la section d'investissement à 713 366.48€.

Pour la section investissement, les projets suivants ont été budgétés :

- 329 000 € aménagement du hameau les Buzançais,
- 15 000 € entretien du garage et de l'atelier,
- 20 000 € aménagement du City stade,
- 13 000 € travaux de signalétique,
- 32 000 € entretien des bâtiments communaux,
- 16 000 € provision pour travaux,
- 35 000 € remboursement d'emprunt.

En recettes d'investissement, le solde des subventions à recevoir est inscrit à hauteur de

- 16 640 € pour les travaux de voiries.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2024 présenté, qui s'équilibre pour la section de fonctionnement à 654 181.14€ et pour la section d'investissement à 713 366.48€ ainsi que la répartition des subventions aux associations.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,
Béatrice DAMADE

Le secrétaire de séance
Jean-Charles Gordet



Diffusion sur le site internet de la commune le : 09 avril 2024

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE QUANTILLY

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 018-211801899-20240408-2024_15-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024-15

Objet de la délibération : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2024

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Nombre de votants : 8 (Mr Teyssedre n'a pas pris part au vote)

Date de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Vincent Teyssedre, Christelle Roblet

Absents excusés : Valérie Thépin (donne pouvoir à Jean-Marc Briolant), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Absent : Annabel Monteiro

Secrétaire de séance : Jean-Charles Gordet

Pour 2024, Madame le Maire propose de verser des subventions aux Associations suivantes et demande au Conseil d'approuver la répartition :

Détail des subventions	2024
Union viticole de Menetou Salon	15,00
Amicale des anciens élus	15,00
Union du Cher des DDEN	30,00
Tous pour l'école	490,00
Association sportive collège Henrichemont	50,00
Association sportive ASEP	144,00
Collège d'Henrichemont (voyage)	300,00
Coopérative scolaire Saint-Palais	527,00
SDIS pompiers	300,00
Haut comme 3 Pommes	500,00
réserve non affectée	129,00
TOTAL	2 500,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 018-211801899-20240408-2024_15-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le versement des subventions aux Associations mentionnées dans le tableau ainsi que la réserve non affectée.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,
Béatrice DAMADE



Le secrétaire de séance
Jean-Charles Gordet

Diffusion sur le site internet de la commune le : 09 avril 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-16

Objet de la délibération : VERSEMENT AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT EN 2024

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Étaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Vincent Teyssedre, Christelle Roblet

Absents excusés : Valérie Thépin (donne pouvoir à Jean-Marc Briolant), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Absent : Annabel Monteiro

Secrétaire de séance : Jean-Charles Gordet

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale du Conseil Départemental pour contribuer au financement du Fonds de Solidarité Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Elle demande au Conseil de se prononcer sur le versement de 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à faire effectuer le règlement qui sera imputé au compte 65572.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,

Béatrice DAMADE



Le secrétaire de séance

Jean-Charles Gordet

Diffusion sur le site internet de la commune le : 09 avril 2024